le Delta
Province de Namur

APPEL À RÉSIDENCES POUR LA SAISON 2027-2028

Pour qui ?

Cet appel à résidences s'adresse aux créateurs, créatrices, médiateurs, médiatrices, formateurs, formatrices ou entrepreneurs, entrepreneuses (dans les domaines de l'écriture, des arts plastiques, du cinéma, de la musique, des arts de la scène, etc.) qui souhaitent expérimenter un projet au sein de notre Tiers-Lieu culturel, qu'ils soient professionnels ou non.

Nos conditions

- Mise à disposition d'appartements-résidences et d'un atelier avec vue imprenable sur Namur.
- Possibilité d'accès à des espaces de travail selon les besoins des créateurs et les disponibilités de notre infrastructure (salles de spectacle, espaces publics de notre Tiers-Lieu).

Nos critères de sélection

- l'originalité et la qualité artistique du projet au regard de la spécificité du lieu et de sa programmation
- l'attention portée aux croisements et interactions entre les arts (approches interdisciplinaires - transversalité)
- l'interaction avec les publics (le/la résident.e doit participer à la médiation de son projet et à sa promotion en lien avec les équipes du lieu accueillant)
- l'esprit d'ouverture, l'invention, l'innovation et la défense de la liberté d'expression.

Durée : Maximum trois semaines

Quand ?

Cet appel concerne la période allant de septembre 2027 à juillet 2028.
L'appel se clôture le 31 janvier 2027.

Comment répondre à cet appel ?

En envoyant votre dossier à residenceartiste@ledelta.be

Votre dossier doit comporter :

- le règlement des résidences signé pour accord (téléchargeable sur notre site www.ledelta.be/delta-des-pros/artistes/)
- le formulaire de candidature (téléchargeable sur notre site www.ledelta.be/delta-des-pros/artistes/) dûment complété et étayé par
 - un curriculum vitae complet (avec présentation de la démarche artistique, toute publication (et/ou site Internet) pouvant être jointe pour éclairer la compréhension du travail
 - une lettre de motivation
 - tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance du projet
 - une intention quant à la durée, aux dates de résidence et aux besoins en termes d'espaces et d'équipements
 - une liste éventuelle des autres résidences déjà effectuées.